



COMMUNE

de

SAINT-PAUL de VENCE

ALPES MARITIMES

06570



**DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES**



PROJET D'ETABLISSEMENT

Validité à compter du 1^{er} janvier 2017

**LE MAS DES P'TITS LOUPS
1960 ROUTE DES SERRES
06570 SAINT PAUL DE VENCE**

1-Présentation de la structure ou du service

1.1- Identification du gestionnaire et de la structure :

NOM DU GESTIONNAIRE : Commune de Saint Paul de Vence

Représentée par Monsieur Le Maire de Saint Paul de Vence

- **ADRESSE :** Mairie de St Paul de Vence
Place de l'hôtel de ville
06570 Saint Paul de Vence
- **TELEPHONE :** 04 93 32 41 00
- **ADRESSE MAIL :** mairie@saint-pauldevence.fr

NOM DE LA STRUCTURE : Le mas des p'tits loups

- **ADRESSE :** 1960 route des serres
06570 Saint Paul de Vence
- **TELEPHONE :** 04 93 24 20 18
- **ADRESSE MAIL:** lemasdesptitsloups@wanadoo.fr

1.2- Nature de l'accueil :

Accueil collectif : Multi accueil

1.3- Autorisations :

- **Date de l'autorisation d'ouverture au public pris par le maire de la commune d'implantation:**

11 janvier 2006

- **Date et capacité de l'avis ou autorisation de création et de fonctionnement donné par le Président du Conseil départemental :**

Date : avis favorable le 14 février 2006

Capacité : 40 places 60 Places
De janvier 2006 à septembre 2012 à partir d'octobre 2012

Age des enfants accueillis : De 2 mois ½ à 4 ans

Enfants bénéficiaires de l'AEEH jusqu'à 5 ans révolus

2-Projet éducatif

2.1- Les valeurs portées par l'équipe de la structure pour garantir à l'enfant et sa famille un accueil de qualité :

Dans chaque établissement de la petite enfance, l'accueil des enfants est réalisé sur la base d'un projet élaboré en équipe.

Il est le reflet des orientations éducatives d'éveil et d'accueil propre à la structure.

Un livret d'accueil réalisé en équipe est offert à chaque famille.

Les missions de la structure multi accueil sont :

- d'assurer l'accueil des enfants jusqu'à l'entrée en maternelle.
- d'être un lieu de vie, un espace éducatif et culturel où les professionnels contribuent au bien-être de l'enfant, à son éveil et sa socialisation en l'aidant au développement de son autonomie.
- de proposer un espace de parentalité, de prévention et de promotion de la santé.
- être un lieu de formation des nouveaux professionnels.

Notre projet s'articule autour de deux notions essentielles :

- la sécurité affective et physique :

Nous avons mis en place le travail de référence qui a pour but de créer entre l'enfant et l'adulte référent un mode de relation privilégié.

Ce travail nécessite une attention très individualisée de la part de l'adulte référent.

Cette organisation permet :

- à l'enfant de trouver un point d'ancrage à son arrivée dans la structure, d'avoir des repères et de lui donner une sécurité de base par la régularité des soins.
- au professionnel référent de mieux connaître le développement de l'enfant pour répondre au mieux à ses besoins, repérer ce qu'il sait faire pour utiliser ses compétences et en faire un enfant sujet. Cela permet de ne pas mettre l'enfant en situation d'échec.
- à la famille d'avoir une écoute et une attention privilégiée ; la référente est alors un repère.

Une personne référente est une personne qui accepte la responsabilité particulière d'avoir une attention spéciale portée au développement et au bien être de cet enfant là.

Elle est garante du projet d'accueil de l'enfant.

La mission de l'auxiliaire de référence est de créer avec l'enfant un attachement qui ne doit pas être trop exclusif ; il s'agit de trouver la bonne distance pour ne pas imiter la relation mère-enfant.

Etre référente c'est travailler l'anticipation, le lien et la continuité.

Il est donc important de construire un lien particulier avec l'enfant qui se tisse selon 2 façons :

- directe (lors des soins, des repas, essentiellement dans une relation en tête à tête)
- indirecte (lors des temps de jeux, essentiellement à travers l'observation)

- le respect :

de chaque enfant qui est un individu à part entière en devenir.

de chaque famille avec sa culture, son organisation, ses principes éducatifs...

Le parent, premier éducateur de l'enfant est un partenaire indispensable à l'épanouissement de l'enfant à la crèche.

Ensemble nous voulons aider chaque enfant à être fier de lui et également à avoir du respect pour les autres.

Dans ce but nous avons créé le mur des familles où sont affichés les photos des familles, représentant pour chaque enfant les personnes les plus importantes de son entourage. Grâce à cela nous voulons montrer au mas des p'tits loups, un petit peu du chez soi pour que l'enfant y retrouve quelque chose de lui, une sécurité.

Nous montrons aussi en regardant notre mur des familles les ressemblances et différences et notre respect de la diversité. Chaque enfant et sa famille sont le bienvenu au mas des p'tits loups.

C'est pourquoi, nos objectifs sont :

- de proposer un accueil à la carte adapté aux besoins des familles,
- de répondre aux besoins de chaque enfant en fonction de son âge, de son évolution en tenant compte de ses capacités selon les stades de son développement.

Les moyens mis en œuvre sont à la fois :

- humains : les professionnels qualifiés répondent aux besoins physiques, physiologiques, affectifs de chaque enfant,
- matériels : le matériel pédagogique adapté à chaque tranche d'âge est conforme aux normes de sécurité en vigueur. L'aménagement de l'espace est pensé pour favoriser le développement psychomoteur et cognitif de chaque enfant accueilli.

Quatre thèmes principaux composent notre projet :

- accompagner la séparation et assurer le bien-être de l'enfant,
- favoriser la socialisation et encourager l'autonomie,
- favoriser l'éveil de l'enfant,
- accompagner et soutenir la fonction parentale.

3-Projet social

Dans le domaine social, la structure a plusieurs missions :

- Développer et promouvoir des modes d'accueil souples, des services adaptés aux besoins de la population, des lieux de vie, de rencontre, de loisirs, de manifestations, d'information, d'animation et de formation.
- Lutter contre les exclusions en touchant les familles les plus modestes à travers les enfants, en atténuant les inégalités par la socialisation précoce et l'accès facilité aux structures.
- Prendre en compte les parents, leur potentiel, soutenir la fonction parentale.
- Accompagner l'enfant vers la citoyenneté

3.1-Les caractéristiques de l'environnement :

3.1.1- Implantation de la structure :

La structure est gérée par la commune de Saint Paul de Vence mais accueille aussi les enfants de la commune voisine La Colle sur Loup. Elle se trouve en milieu rural, elle est facile d'accès en voiture, et possède un parking pour les familles. La crèche est desservie par le réseau envibus « le bus à la demande » de la CASA tant pour le personnel que pour les familles.

- Capacité accueil jeunes enfants sur le territoire (nombre de places) :

- Etablissements d'accueil 0 – 6 ans :
 - Une structure municipale à La Colle sur Loup : 14 places
 - Une structure associative à La Colle sur Loup : 15 places
- Assistants maternels :
 - 5 à Saint Paul de Vence
 - 38 à La Colle sur Loup
- Ecoles :
 - Maternelle : qui accueille 94 enfants (rentrée 2016)
 - Élémentaire qui accueille 216 enfants (rentrée 2016)
 - Accueil périscolaire : 30 enfants le matin, 80 enfants le soir tout âge confondu
- Accueil de Loisirs : 80 enfants au maximum tout âge confondu

- Structures de Proximité : services de PMI à Vence ou Cagnes sur mer, un CMP qui accueille les enfants, permanences CPAM et assistante sociale (CAMS), équipements sportifs (gymnase, un terrain de sport, piscine, tennis...) à La Colle sur Loup, nombreux musées...

Plusieurs projets immobiliers sont en cours, dont des logements pour jeunes actifs.

3.1.2- Les caractéristiques socio-démographiques et économiques de la population :

- indicateurs démographiques :

Nombre d'habitants : 3574 (au 21 décembre 2015)

Nombre de naissances en 2015 : 26

- caractéristiques socio-économiques de la population (données 2015) :

73.33 % des allocataires CAF sont des familles avec enfants (moyenne départementale : 54.64 %)

Le taux d'activité féminine est égal à la moyenne départementale (72.14 % contre 71.67 %)

22.97 % des allocataires CAF sont des familles monoparentales

1.77 % des allocataires CAF sont bénéficiaires du RSA majoré

On observe un rajeunissement de la population de la commune.

3.2- Intégration de la structure dans son environnement :

- Espaces culturels :

Dans notre projet éducatif, nous mettons l'accent sur l'importance de la verbalisation, du développement du langage, de l'imaginaire et de la créativité de l'enfant ; tout naturellement le livre prend une place importante dans la structure.

Actuellement, nous profitons des séances des bébés lecteurs à la médiathèque de Saint Paul de Vence ou de Villeneuve Loubet (commune de la CASA). Les enfants peuvent choisir et emprunter des livres.

Nous bénéficions des activités culturelles mises en place par l'office du tourisme de Saint Paul de Vence (visite d'expositions, ateliers d'art plastique.)

- Liaison avec les services de PMI et Social :

Les liaisons avec la PMI ou les services sociaux se font de façon systématique, si un enfant est accueilli au titre de la prévention ou dès qu'une situation le nécessite.

Services et horaires proposés par la PMI sont affichés dans la structure.

- Liaison avec le CCAS :

Chaque année, les enfants invitent les personnes âgées par l'intermédiaire du CCAS. Ces rencontres donnent lieu en général au partage d'un spectacle joué par le personnel et d'un goûter préparé par les enfants.

- Liaison avec le relais assistants maternels :

Le RAMDI (Relais Assistants Maternels Départemental Itinérant) intervient une fois par mois à la Colle sur Loup pour la commune de Saint Paul de Vence. Les familles en recherche de mode de garde peuvent rencontrer le personnel du RAMDI et des assistantes maternelles.

- Autres :

Nous bénéficions d'un véhicule pour les sorties.

3.3- Modalités d'accès aux enfants des familles qui connaissant des difficultés :

- Familles en recherche d'emploi :

Lorsqu'un parent est en recherche d'emploi, une place à temps plein lui est accordée pour son enfant au sein de la structure pour une durée de deux mois afin de faciliter ses démarches.

Au terme de cette période, si le ou les parents ont un emploi, un contrat adapté à leur besoin est établi, si aucun justificatif d'embauche n'est fourni, un contrat type « halte garderie » sera alors établi.

- Familles rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie ou de travail ou en raison de la faiblesse de leurs ressources :

L'un des objectifs généraux de la politique Enfance et Jeunesse de Saint Paul de Vence est de lutter contre les exclusions en touchant les familles les plus modestes à travers les enfants, en atténuant les inégalités par la socialisation précoce.

Ainsi, lors de la commission, l'attribution de places sera facilitée pour ces familles.

4-Activités, rythmes et espaces proposés

4.1 - Périodes d'ouverture :

Jours d'ouverture	Horaires d'ouverture
Lundi au vendredi	7 heures 45 à 18 heures 15

4.2- Modalités d'organisation de la vie quotidienne :

La structure est organisée en quatre sections agrémentées par plusieurs lieux d'activités spécifiques ; cela permet de sectoriser les enfants en fonction de l'âge, de leur besoins et de leur développement. Chaque service comprend, un coin vestiaire où les effets personnels de l'enfant sont rangés, une salle de jeux, un dortoir et une « salle de bains ».

Tous les services ont un accès direct sur la cour extérieure.

4.2.1- Le déroulé d'une journée type :

La journée s'articule autour de plusieurs temps forts qui sont autant de repères pour les enfants :

- L'accueil de 7h45 à 10h, de 12h 30 à 13 h et après 15 h :

Il permet une relation privilégiée avec chaque famille.

C'est un temps indispensable pour les échanges d'informations sur le quotidien de l'enfant. La séparation est accompagnée par les professionnels, l'accueil est individualisé.

- Temps de jeu libre ou dirigé :

Chaque service a un espace pensé, aménagé selon les besoins et les centres d'intérêt de chaque tranche d'âge accueillie.

Chaque salle de jeux est équipée d'une structure de motricité et d'espaces de jeux divers : dînette, garage, bricolage, activités d'expression (déguisement, maquillage...), coin lecture...

Les enfants ont le choix entre des jeux libres ou des ateliers initiés par l'adulte en fonction des besoins des enfants.

De plus l'aménagement de la crèche permet, à travers différents espaces extérieurs aux salles de jeux de se séparer en petits groupes. Ainsi, en nombre restreint, les enfants ont une relation privilégiée avec l'adulte et les autres enfants.

Ces espaces proposent de part leur aménagement et matériel divers des découvertes variées :

- « coin graines » : manipulations sensorielles,
- « coin dinette » : jeux d'imitations,
- « coin table » : jeux éducatifs,
- « salle d'activités » : activités manuelles et artistiques, cuisine, bibliothèque...

Ils permettent :

- de viser des objectifs pédagogiques plus précis (expression, communication, socialisation, langage...),
- de développer la capacité de l'enfant à agir sur le monde pour qu'il se construise dans une ambiance de jeu et de plaisir.

Ces ateliers se partagent entre motricité fine et motricité globale.

La structure possède plusieurs espaces extérieurs couverts et découverts qui permettent les activités motrices indispensables au développement de l'enfant. Vélos, trottinettes, voitures, toboggan, sont fréquemment exploités par les enfants. Libre d'accès, ils leurs permettent d'expérimenter et de perfectionner leur équilibre, leur latéralisation... Ils prennent ainsi conscience de leur schéma corporel.

Nous mettons aussi l'accent sur la découverte de la nature. Les enfants peuvent observer les saisons, le monde végétal et animal grâce à l'activité jardinage.

Dès les beaux jours, jeux d'eau et piscines rafraîchissent et amusent les enfants.

La situation de la crèche permet de partir en promenade à pied.

Grâce au véhicule, nous pouvons faire de nombreuses sorties avec les plus grands (musées, bibliothèque, écoles, plage, forêt ...).

Des spectacles sont organisés régulièrement par le personnel ou par des troupes de professionnels.

- Le repas et le goûter :

Ils sont préparés tous les jours sur place.

Ils respectent l'équilibre alimentaire et sont adaptés à l'âge, mais aussi à la culture ou à la santé de chaque enfant. La question de l'alimentation est au cœur de nos préoccupations : développer le goût de l'enfant tout en satisfaisant ses besoins, développer sa socialisation tout en favorisant son épanouissement à l'heure des repas et surtout, lui transmettre le plaisir de goûter, de manger et de partager, font partie de nos réflexions car les expériences alimentaires précoces se gravent pour longtemps et vont servir de repères dans la vie future du gastronome.

Ils se déroulent dans un lieu spécifique (le p'tit resto), mais aussi dans la cour, le jardin ou en pique nique à l'extérieur.

Dans la section des bébés, les repas sont servis à la carte. Pour les moyens et les grands, deux services de repas et de goûter sont organisés afin de respecter au mieux les rythmes des enfants.

- Les changes :

Chaque service est équipé d'une salle de bains avec des sanitaires adaptés à l'âge. L'accès est facile tant des services que de la cour. Le respect des rythmes et de l'intimité de chaque enfant est une priorité. Depuis décembre 2015, la structure fournit les couches.

- La sieste :

Des temps de repos et « détente » sont proposés dans la journée aux enfants.

Un coin détente équipé de matelas et coussins est aménagé dans chaque section. Il est facilement accessible afin de rendre chaque enfant autonome dans la gestion de ses besoins de repos.

Chaque service possède son dortoir. L'aménagement de ceux-ci permet de créer une atmosphère paisible, sécurisante et adaptée. Les temps de sieste, se font toujours en présence et sous la surveillance d'un professionnel.

Pour les bébés, la sieste est proposée par les professionnelles en fonction des rythmes et des besoins de chaque enfant. Le service est équipé des habituels lits à barreaux mais aussi de transat, coussins, hamacs.

Pour les plus grands, une sieste collective est organisée en début d'après-midi. Coucher et lever sont échelonnés et se font en fonction des rythmes de chaque enfant.

- Le départ :

C'est le temps des retrouvailles, les parents sont invités à prendre le temps d'observer et de jouer avec leur enfant s'ils le souhaitent.

Les transmissions du soir permettent à nouveau un temps de discussion, d'échange avec les parents. Elles retracent la journée écoulée agrémentée d'anecdotes propres à chaque enfant.

4.2.2- Le projet d'activité annuel :

Chaque année, un thème qui permettra d'orienter toutes les activités et festivités de l'année est choisi par les équipes. La structure se décore selon le thème et chaque section se pare d'un nom évocateur.

4.2.3- Les modalités d'accueil spécifiques :

- Le déroulé de la période d'adaptation :

Chaque année au mois de juin, les parents sont invités en petit groupe à participer à une réunion d'information sur la vie à la crèche ; après une visite de la structure, l'auxiliaire référente leur explique le déroulement d'une journée, les valeurs pédagogiques ... et répondent à leurs questions. Lors d'une entrée en cours d'année les mêmes points sont abordés par la direction avec les parents, la référente leur est présentée avant le début de l'adaptation.

Une période d'adaptation obligatoire est organisée en concertation avec les familles et l'équipe qui va prendre en charge l'enfant.

C'est un temps indispensable pour établir une relation de confiance entre l'enfant, ses parents et les professionnels. Elle permet de recueillir des informations indispensables à la prise en charge des enfants.

Elle est adaptée à chaque famille mais se fait toujours en 2 temps : quelques séances parents/enfant ensemble d'une durée progressive dans le temps, puis l'enfant seul avec les professionnels (pendant toute l'adaptation, l'enfant et ses parents sont pris en charge par la référente). Pendant l'adaptation, la direction se rend disponible pour les familles.

Les parents peuvent rencontrer le psychologue pendant cette période d'adaptation.

Pour les enfants des sections des grands

	Durée de présence de l'enfant	Objectif visé et modalités	Personnes présentes
Jour 1	1 heure	<ul style="list-style-type: none"> • Temps de jeux • Echanges entre les parents, les professionnels et l'enfant • Observation de l'enfant, de la relation parents-enfants 	Les parents uniquement (mère et / ou père)
Jour 2	2 heures		
Jour 3	½ journée	Temps de jeux et de repas ou goûter	Les enfants sont confiés aux professionnels
Jour 4	½ journée		
Jour 5	Petite journée		

Pour les enfants des sections des bébés et moyens

	Durée de présence de l'enfant	Objectif visé et modalités	Personnes présentes
Jour 1	1 heure	<ul style="list-style-type: none">• Temps de jeux• Echanges entre les parents, les professionnels et l'enfant• Observation de l'enfant, de la relation parents-enfants	Les parents uniquement (mère et / ou père)
Jour 2	1 heure		
Jour 3	1 heure		
Jour 4	2 heures	Temps de jeux parfois sommeil ou biberon en fonction de l'âge de l'enfant	Les enfants sont confiés aux professionnels
Jour 5	2 heures		
Jour 6	½ journée	Temps de jeux, repas, sommeil et gouter	
Jour 7	½ journée		
Jour 8	Petite journée		

- Les modalités d'accompagnement et d'accueil d'un enfant présentant un handicap ou atteint d'une maladie chronique :

L'accueil de l'enfant en situation de handicap a pour objectif global de contribuer à son développement harmonieux, son éveil et sa socialisation. Il se fait toujours en accord et en collaboration avec le service de soins prenant en charge cet enfant.

Il est soumis à l'accord du pédiatre et /ou du psychologue ou psychomotricien de la structure.

Une réunion avec la famille et les soignants est organisée en début de prise en charge. Elle permet de déterminer les modalités d'accueil qui seront notées dans un projet d'accueil individualisé signé par les trois parties. Cet accueil se fera selon le projet de vie et le handicap de l'enfant.

L'auxiliaire référente volontaire sera le lien privilégié entre le personnel de la structure, l'enfant et sa famille. Elle participe de façon préférentielle à l'adaptation et tient à jour le cahier de liaison.

Cet enfant bénéficiera de toutes les activités adaptées et proposées et selon le cas, d'une prise en charge plus individuelle par l'éducatrice de jeunes enfants.

A chaque fois que nécessaire, une réunion est organisée avec la famille, les soignants, le psychologue et/ou le pédiatre, la direction et l'auxiliaire référente pour faire un bilan de l'accueil et réfléchir ensemble sur les aménagements et les pratiques à développer pour cet enfant.

Au terme de cet accueil nous participons à la liaison avec la nouvelle structure (école maternelle, IME ...) sous forme d'une réunion.

L'accueil d'un enfant atteint d'une maladie chronique ou allergie nécessitant la prise régulière d'un traitement pendant les heures de présence à la crèche, ou d'un régime particulier, est soumis à l'accord du médecin de la structure et de la directrice puéricultrice. Un protocole d'accueil individualisé PAI sera établi.

- Les modalités d'accueil d'urgence :

Des places sont réservées pour l'accueil d'urgence.

En général la famille est présentée par les services sociaux ou la PMI mais des situations familiales diverses peuvent être à l'origine de la demande (accouchement, maladie d'un parent ...).

Un accueil occasionnel sera mis en place ; ensuite en fonction de la situation et des disponibilités de la structure, un accueil régulier pourra être proposé.

Si la situation ne permet pas une petite période d'adaptation, l'auxiliaire référente sera détachée pour s'occuper de façon préférentielle de cet enfant.

En fonction de la situation, un relais sera fait avec les services de PMI tout au long de l'accueil et en fin de contrat.

- Les actions mises en place pour faciliter le passage des enfants à l'école maternelle :

Afin de favoriser la continuité dans la prise en charge et la transition entre les institutions, nous cherchons à associer les enseignants pour mettre en place des actions passerelles.

Ainsi à la fin de chaque année scolaire, nous organisons des visites dans chaque école maternelle de La Colle sur Loup et Saint Paul de Vence avec les futurs écoliers. En général, nous passons une matinée dans l'école ; les enfants peuvent faire des petites activités ou jouer dans la cour. Les enfants de la crèche offrent un goûter qu'ils ont préparé. Selon les écoles, ces visites peuvent se faire avec les parents s'ils le souhaitent.

5- Compétences professionnelles mobilisées

5.1- L'organisation du personnel :

5.1.1- Descriptif de l'équipe :

Au 01/09/2016	Qualification	Statut	ETP
Directrice	Infirmière puéricultrice	Titulaire	100%
Directrice Adjointe	Infirmière puéricultrice	Titulaire	80%
Encadrement des enfants	Educatrices de jeunes enfants	Titulaire Contractuel	100 % 100 %
	Auxiliaires de puériculture	Titulaires Contractuels	180 % 500 %
	CAP petite enfance	Titulaire	630 %
		Contractuels	300 %
Autres	Cuisinier	Titulaire	100%
	Agent de plonge	Titulaire	90 %
	Agents d'entretien	Titulaire	100%
		Contractuel	60 %
	Factotum	Titulaire	100 %
	Agent administratif	Titulaire	80 %

5.1.2 Modalités de coordination interne et externe :

La directrice assure la fonction de coordination avec la CAF et le conseil départemental pour la commune de Saint Paul de Vence.

Elle fait le lien avec le service petite enfance et les deux structures petite enfance de la commune de La Colle sur Loup pour :

- les projets communs organisés pour les enfants (spectacles, sorties) et le personnel des deux structures municipales (formations).
- les actions transversales entre la cuisine du mas des p'tits loups et la structure ô p'tits mômes (pour la fourniture des repas) et avec la structure les gros câlins (pour la fourniture des repas mixés).

Elle centralise la commande des couches pour les trois structures.

5.1.3- Organisation des temps de professionnalisation :

- Temps d'analyse des pratiques :

- réunion avec le psychologue et le psychomotricien avec et sans l'équipe de direction.
- réunion à thème avec la direction et les équipes, groupe de travail avec les éducatrices de jeunes enfants.

- Formation continue :

Chaque année, une « formation intra » est organisée en collaboration avec le CNFPT. Tous les agents bénéficient donc de 2 à 3 jours de formation sur un thème choisi en équipe.

De plus, chaque agent peut participer à des formations dites « du catalogue » au CNFPT ou par d'autres organismes de formations (Croix rouge...), à des congrès, conférences organisées par le RAMDI ...

5.1.4- Intégration et suivi des stagiaires :

- Etudiants auxiliaires de puériculture, CAP petite enfance, Seconde ASSP, élève de 3eme :

Les étudiants sont accueillis par la direction (présentation des objectifs, rappel du secret professionnel...) puis confiés à une auxiliaire ou Cap petite enfance volontaire qui sera référente de son encadrement. Ils resteront dans la même section pendant toute la durée du stage (Pas de stagiaire chez les bébés car rôle important de la référente et donc ne pourraient pas faire de « soins »).

Les trois premiers jours sont réservés à l'observation des enfants et des pratiques de la structure. Dans un deuxième temps, ils participent aux jeux et activités des enfants. Puis quand les enfants les connaissent, ils peuvent, avec l'accord de l'enfant et toujours en présence de la référente, faire les soins (repas, changes, endormissement, prise de température...).

Chaque semaine, la directrice adjointe les reçoit pour faire un bilan en présence de la référente, et pour leur demander un travail de recherche particulier propre à leur cursus de formation.

-Etudiants éducatrice de jeunes enfants :

Ces étudiantes sont encadrées par les éducatrices de la structure, elles participent au projet pédagogique de la structure et à l'organisation de tous les services.

- Etudiantes infirmières puéricultrices :

Ces étudiantes restent avec la direction et participent à toutes les missions du poste de directrice de structure.

5.2- Le recours à des intervenants extérieurs :

Le mas des p'tits loups fait appel à des intervenants extérieurs tant pour l'accompagnement de l'équipe, l'animation d'activités proposées aux enfants, et le suivi sanitaire et médical de la structure :

- Le médecin :

Ses missions sont :

- Pratiquer la visite médicale d'admission des enfants de moins de 4 mois ou présentant un handicap ou une maladie chronique (afin d'établir le PAI),
- Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès du personnel et des familles,
- Veiller à l'application des mesures préventives d'hygiène générale et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse, d'épidémie ou d'autres situations dangereuses pour la santé,
- Organiser les conditions de recours aux services d'urgence.

- Le psychologue :

Présent 104 h par an, ses missions sont :

- Animer ou co-animer les réunions de régulation, d'analyse des pratiques avec les équipes,
- Animer les groupes de parole parents / professionnels,
- Observer les enfants, participer au dépistage des troubles du développement ou de la maltraitance,
- Recevoir les familles, participer à l'orientation vers les services de soins spécialisés si nécessaire.

- - **Le psychomotricien** Travailler avec les équipes dans un rôle de formation afin de développer la réflexion et la dynamique de l'éveil psychomoteur de l'enfant par l'animation de réunions,
- Soutenir le travail d'observation et d'accompagnement du développement psychomoteur de l'enfant,
- Proposer des pistes de travail sur l'accompagnement des enfants et l'aménagement de l'espace en lien avec les éducatrices de jeunes enfants,
- Animer les groupes de parole parents / professionnels,
- Recevoir les familles, participer à l'orientation vers les services de soins spécialisés si nécessaire.

⋮
Présent 76 heures par an, ses missions sont :

- Animation d'activités proposées aux enfants :

Un intervenant bénévole de l'association « lire et faire lire » collabore au projet d'éveil de la structure.

6- Définition de la place des familles et de leur participation à la vie de l'établissement ou du service

Le travail en partenariat avec les familles permet de les accompagner et de les soutenir dans leur fonction parentale, et de valoriser et d'impliquer le parent dans son rôle de premier éducateur de l'enfant.

Un coin accueil est proposé aux familles dans le hall à proximité du bureau de la direction. Un panneau d'affichage « petites annonces » y est installé. Des revues, articles et brochures d'informations sont à leur disposition.

A l'entrée de la structure, un mur d'affichage regroupe les informations générales concernant la structure. Chaque service affiche les dispositions qui lui sont propres.

Chaque famille est reçue individuellement lors de l'inscription et pendant l'adaptation par un membre de l'équipe de direction. Ce temps d'échange favorise une prise en charge personnalisée de chaque famille et l'établissement d'une relation de confiance.

En cas de besoin, le psychologue ou le psychomotricien reçoivent les familles dans le cadre de leurs vacations sur rendez-vous dans la structure.

Accueil et départ donnent lieu à de nombreux échanges et entretiens informels. En cas de besoins particuliers, l'équipe de direction reçoit les familles selon les disponibilités de chacun.

Nous proposons aux familles des actions dans les 3 axes préconisés pour faciliter le partenariat :

- Etre ensemble :

Plusieurs fêtes sont organisées avec les familles : semaine du goût, Noël, Carnaval et fête de fin d'année.

- Faire ensemble :

Nous organisons plusieurs ateliers récréatifs (collage, peinture, dessin) ouverts aux familles (parents, frères et sœur). Ces ateliers sont mis en place et animés par l'éducatrice de jeunes enfants et les auxiliaires de puériculture. Ils ont pour objectif de partager des temps afin de créer du lien entre les parents et le personnel et entre les parents autour de l'enfant et du jeu.

Ils sont proposés à différentes heures de la journée sur une semaine.

Nous sollicitons les parents en fonction de leurs talents ou métiers : visite des pompiers, atelier musical...

- Réfléchir ensemble :

3 « réunions groupe de parole » animés par le psychologue et le psychomotricien de la structure sont proposées pendant l'année. Les thèmes choisis reflètent les questionnements les plus fréquents des parents.

7- Modalités des relations avec les organismes extérieurs

- **C.A.F** : partenaire financier

Une réunion annuelle du comité de pilotage est organisée chaque année afin de faire le bilan des actions menées au niveau enfance et jeunesse sur la commune.

- **CONSEIL DEPARTEMENTAL** : Direction de la Santé et des Solidarités.

Un suivi régulier est effectué par le service de PMI.

- **MSA** : partenaire financier

- **AUTRES** : Hôpitaux, C.A.M.P.S, Hôpital De Jour, médecin de famille dans le cadre de l'intégration d'un enfant en situation de handicap ou de problèmes de santé particuliers.

8- Modalités de suivi du projet d'établissement

Le projet d'établissement est affiché à l'entrée de l'établissement, il peut être consulté sur la page petite enfance du site de la commune de Saint Paul de Vence.

Le présent règlement annule et remplace le(s) précédent(s) règlement(s) et prend effet à la date de sa signature :

Date :
Signature et cachet

Le Responsable de la structure
Madame Smietana

Le Gestionnaire
Monsieur Le Chapelain
Maire de Saint Paul de Vence

DOCUMENT VISE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL
DATE

CACHET

SERVICE

NOM ET FONCTION DU SIGNATAIRE
SIGNATURE

DOCUMENT VISE PAR LA CAF
DATE

CACHET

SERVICE

NOM ET FONCTION DU SIGNATAIRE
SIGNATURE